Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20251001-DEL_2025_47_1-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 1er octobre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés *représentés* : (6) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme LECOMTE, Mme TENENBAUM représentée par Mme VIAN, Mme JACQUEMARD représentée par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme GINDRE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (2) : M. MEZUI, M. FAVERJON.

Objet : Décision modificative n°1 – exercice 2025

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2025 pour le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du budget annexe les Marronniers afin de prendre en compte des changements de crédits sur des chapitres budgétaires différents dans la section de fonctionnement sur des opérations 2025.

Les modifications budgétaires proposées pour la présente décision modificative sont donc les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

- Le Comptable Public souhaite réaliser, en lien avec le régisseur du foyer Abrioux, un ajustement de 16 946.39 € sur les écritures comptables liées aux décaissement des cautions. Une écriture d'ordre en dépense d'investissement (au compte 165-040) et en recette de fonctionnement (au compte 75888-042) est ainsi réalisée.

Section de fonctionnement

- Par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2025, la ville a attribué une subvention de 9 000 € au CCAS afin de soutenir les actions du Programme de Réussite Educative sur le périmètre municipal (hors quartiers prioritaires dont les actions sont financées par l'État).
  Il convient d'inscrire cette subvention en recettes de fonctionnement au budget 2025 du CCAS et d'inscrire 9 000 € en dépenses d'achats de fournitures et prestations.

- Le montant de la participation 2025 de l'Etat pour la Cité Educative a été notifiée à 450 000 €. Or par prudence, le CCAS avait inscrit au budget primitif 406 000 €. Il convient donc d'inscrire

les 43 050 € complémentaires et de répartir les dépenses en prestations sur les deux quartiers Fontaine d'Ouche et les Grésilles pour 21 525 € chacun.

Dépenses d'investissement			
Chapitre	**Article**	**Libellé article**	**DM 1**
21- Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	-16 946,39
040-opérations d'ordre transférables entre section	165	Caution	16 946,39
Total dépenses d'investissement			**0,00**

Recettes d'investissement			
Chapitre	**Article**	**Libellé article**	**DM 1**
Total recettes d'investissement			**0,00**

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	**Article**	**Libellé article**	**DM 1**
011-Charges à caractère général	60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00
011-Charges à caractère général	60632	Fournitures de petits équipements	1 000,00
011-Charges à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
011-Charges à caractère général	6067	Fournitures scolaires	500,00
011-Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de services	45 550,00
011-Charges à caractère général	6188	Autres frais divers	18 946,39
011-Charges à caractère général	6237	Publication	800,00
Total dépenses de fonctionnement			**68 996,39**

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	**Article**	**Libellé article**	**DM 1**
74- Dotations et participations	74741	Participation communes	9 000,00
74- Dotations et participations	747888	Autres	43 050,00
042-opérations d'ordre transf. entre section	75888	Autres	16 946,39
Total recettes de fonctionnement			**68 996,39**

BUDGET ANNEXE DES MARRONNIERS

En raison de l'augmentation de la fréquentation du centre qui passe de 14 personnes accueillies par jour au premier trimestre 2025 à 18, il est nécessaire de réajuster les crédits sur la prestation des repas servis de 3 000 € et de la prestation transport à laquelle s'ajoute également l'augmentation des nouveaux tarifs (+18%) du contrat applicable depuis le mois d'avril nécessitant de rajouter 36 000 € de crédits supplémentaires.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par la hausse des recettes liées à la fréquentation soit + 40 000 €.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	**Article**	**Libellé article**	**DM 1**
Groupe I-Dépenses afférentes à l'exploitation	6242	Transport d'usagers	36 000,00
Groupe I-Dépenses afférentes à l'exploitation	6281	Divers-Prestations d'alimentation à l'extérieur	4 000,00
Total dépenses de fonctionnement			**40 000,00**

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	**Article**	**Libellé article**	**DM 1**
73- Dotations et produits de tarification	73418	Produits à la charge de l'usager -autres établissement et services sociaux et médico-sociaux	40 000,00
Total recettes de fonctionnement			**40 000,00**

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

- votent la décision modificative n°1 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 et la DM1 du budget annexe des Marronniers telle que détaillée précédemment et autorisent la Présidente du CCAS ou son représentant légal à signer tout document contractuel nécessaire pour son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Signature numérique le 06/10/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

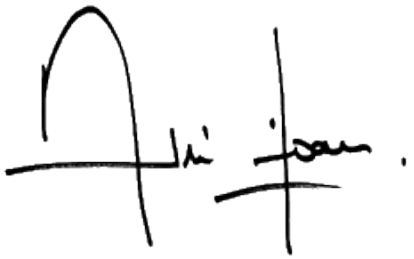

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1